



INSTITUT
DIDEROT

Les Carnets des Dialogues du Matin

HERVÉ LE BRAS

L'avenir des inégalités

Les Carnets des Dialogues du Matin

HERVÉ LE BRAS

L'avenir des inégalités

PRINTEMPS 2015

Sommaire

Avant-Propos p. 5
Dominique Lecourt

L'avenir des inégalités p. 7
Hervé Le Bras

Débat p. 26

Les publications
de l'Institut Diderot p. 39

Avant-Propos

N'était le format de cette séance et la tradition de ses titres, ce carnet aurait pu s'intituler *Les paradoxes de l'égalité*. Écrit par un démographe et historien, il nous invite à plonger dans l'histoire de notre pays ; mais il nous livre aussi une réflexion approfondie de philosophie politique, appliquée au monde d'aujourd'hui.

Par superposition de cartes, se découvre le mouvement d'ensemble de ce monde. Selon Hervé Le Bras, il est structuré par la rencontre entre deux mouvements se déployant dans le cadre de la mondialisation : la métropolisation, c'est-à-dire l'organisation d'un territoire autour d'une ville ou d'un espace urbain, et ce que l'auteur appelle « la régionalisation », c'est-à-dire la répartition et l'évolution des inégalités entre territoires de notre pays.

Le premier, amplement étudié et commenté en géopolitique, aboutit à ce résultat, lourd de conséquences pour les générations futures, qu'une grande partie de la population désormais vit dans les villes et n'aura jamais connu la campagne en sa jeunesse ! Ce qui ne va pas sans conséquences anthropologiques profondes.

Le deuxième mouvement, moins connu que le précédent peut, selon l'auteur, être qualifié de « régionalisation ». Le cas de la France retient l'attention de Hervé Le Bras.

Il montre que les différences entre régions qui divisent notre pays sont directement liées aux drames de la déchristianisation durant la Révolution française. La loi portant sur la Constitution civile du clergé adoptée les 12 juillet et 24 août 1790 qui réorganisa le clergé en France, n'a rien perdu de sa force vivante malgré son abrogation en 1801 par le Concordat. Une extraordinaire stabilité se manifeste, enquête après enquête. Si vous conjuguez métropolisation et régionalisation, entendue en ce sens, vous découvrez pourquoi, paradoxalement, les régions de tradition catholique sont aujourd'hui plus égalitaires que les plus républicaines !

Hervé Le Bras prolonge les conclusions de ces réflexions par une analyse des motifs de l'actuelle « montée » du Front National.

Paradoxe des paradoxes, « une dose d'inégalité devrait être permise pour atteindre une plus grande égalité ».

Dominique Lecourt

Directeur général de l'Institut Diderot

L'avenir des inégalités

INTRODUCTION

La relation entre égalité et inégalité est plus complexe qu'une simple opposition. Deux exemples de ce que l'on pourrait appeler des « paradoxes de l'égalité » aident à le montrer.

Premièrement, l'héritage. Pendant longtemps, jusqu'à la promulgation du Code Civil en 1804, la France était *grosso modo* partagée entre deux régimes juridiques : d'un côté, la région comprise entre le sud de la Loire et les Alpes, avec aussi l'Alsace, suivait un droit écrit et pratiquait l'héritage inégalitaire ou préférentiel ; de l'autre, la France du Nord et de l'ouest pratiquait un droit coutumier dans lequel les héritiers bénéficiaient d'une part égale. Or le partage égal des patrimoines entraîne rapidement l'inégalité à cause de la différence de taille des fratries. Deux générations de six frères qui se succèdent ne laissent plus à chacun des héritiers qu' $1/36^e$ du patrimoine initial. Au contraire, deux générations avec un fils unique laissent à l'héritier la totalité du patrimoine de départ. L'égalité des héritiers

entraîne ainsi un émiettement des patrimoines, qui a été particulièrement poussé dans les régions d'*open field* au nord d'une ligne Le Havre-Genève. On voit ainsi que toute procédure égalitaire dans un champ social donné peut être contrecarrée par une inégalité régnant dans un champ voisin. Dans le cas présent, l'inégalité en matière de fécondité inverse les résultats de l'égalité de l'héritage alors que l'inégalité de l'héritage conserve une relative égalité des patrimoines car elle n'est pas sensible à la différence de taille des fratries.

Second exemple de paradoxe de l'égalité : la méritocratie. En France, l'égalité des chances est en principe la règle dès l'école maternelle. A supposer que le rôle de la famille d'origine soit neutralisé, seul le mérite devrait départager les écoliers, les lycéens, puis les étudiants. Mais cela se passe dans un système très compétitif, avec concours et classements. La méritocratie engendre ainsi des inégalités, qui se retrouvent ensuite sur le marché de l'emploi. Les inégalités familiales extérieures au système éducatif renforcent bien sûr les écarts, mais, même sans elles, l'inégalité des situations est la conséquence de l'égalité des chances dans un système compétitif qui se veut méritocratique. Inversement, un système scolaire où l'on vient en aide aux moins performants, où l'on traite donc inégalement les enfants, quelle que soit la cause de leur faiblesse, restaure une part d'égalité. C'est en résumé la différence entre notre système scolaire et celui des pays nordiques. Toute méritocratie demande ainsi une correction pour ne pas mettre hors-jeu ceux qui ont échoué dans leurs études. Ceci explique

sans doute en partie pour quelle raison la France est l'un des champions mondiaux de la dépense sociale : il s'agit là en quelque sorte du revers inévitable de la méritocratie. La méritocratie, c'est-à-dire l'égalité des chances, demande ainsi des ajustements constants pour maintenir une certaine égalité des situations.

De ce point de vue, le degré d'inégalité, mesuré par le coefficient de Gini ou le rapport interquintile, c'est-à-dire entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, a assez peu augmenté en France depuis la crise, en comparaison avec d'autres pays. La redistribution sociale a contenu la montée des inégalités. Mais ce constat qui vaut au niveau national devient inexact au niveau des territoires où les inégalités s'accroissent de façon continue depuis une trentaine d'années. C'est cette inégalité au plan territorial que je voudrais ici décrire et expliquer.

I. LA GÉOGRAPHIE DES INÉGALITÉS EN FRANCE.

La répartition et l'évolution depuis une trentaine d'années des inégalités dans l'espace français obéissent essentiellement à deux mécanismes. Le premier est bien connu, et a fait l'objet de nombreux travaux dont ceux de Laurent Davezies. Il s'agit de la montée en puissance des métropoles. L'autre mécanisme est plus dissimulé, et n'apparaît qu'avec une étude fine au niveau des

communes et des cantons. Il montre l'accroissement des différences entre régions, prises au sens large, accroissement qui tient à la présence ou à l'absence de mécanismes protecteurs issus d'un long passé.

A. La métropolisation : un phénomène qualitatif

La métropolisation est un thème ancien. Il en était déjà question dans les années 1960 avec les métropoles d'équilibre de la DATAR, et les géographes étudient depuis longtemps ce phénomène à partir des réseaux de Christaller ou de la géographie volontaire de Jean Labasse. Ce thème connaît actuellement un regain d'actualité avec la mondialisation (on peut penser aux travaux de Saskia Sassen sur les *global cities*), l'urbanisation, et la tertiarisation de la planète.

Métropolisation ne signifie toutefois pas nécessairement accroissement du nombre d'habitants des villes. En France, depuis 15 ans, la population des villes n'augmente quasiment pas : ce sont les communes entre 500 et 2 500 habitants qui connaissent la plus forte croissance démographique.

La notion de métropolisation renvoie donc à autre chose : il s'agit d'un phénomène qualitatif et non quantitatif. Ainsi, l'accroissement de la population dans le rural profond ne signifie pas un accroissement de la population rurale, et encore moins de la population agricole. Car les nouveaux habitants ont un mode de vie urbain. Ce sont des urbains qui habitent un peu loin de la métropole, soit parce que leur travail ne les oblige pas à vivre en permanence en ville, soit parce que leurs revenus ne le leur permettent pas.

Quels sont alors les principaux facteurs, non démographiques, mais qualitatifs, de la métropolisation ?

1. *Les métropoles concentrent les revenus.* La concentration des revenus s'est accentuée au cours du dernier quart de siècle, avec par conséquent une montée des inégalités entre les métropoles et le reste du territoire. Ainsi, sur une carte de la distribution des revenus, on voit de plus en plus apparaître quelques gros points, les métropoles, et sur le reste du territoire une vaste zone homogène où les niveaux de revenus sont nettement plus faibles. C'est particulièrement vrai quand on cartographie les revenus individuels médians. Il faut noter cependant que ce contraste différencie parfois non pas la métropole et le reste du territoire, mais plusieurs zones au sein de la métropole. Ainsi, l'hypercentre est souvent un peu moins riche tandis que la première couronne concentre les populations les plus riches, ce que le géographe Jacques Lévy a nommé l'« anneau des seigneurs ».

2. *L'accroissement de la proportion de cadres supérieurs et de professions libérales dans les métropoles.* A 25 %, le pourcentage de CS+ est cinq fois plus élevé à Paris et dans les grands centres urbains que sur la frontière du Cantal ou du Lot, par exemple, où ces CS+ représentent moins de 5 % de la population. Ce phénomène a une traduction particulièrement frappante à l'autre extrémité de l'échelle sociale : les régions ouvrières sont désormais éloignées des grands centres. Par exemple, la proportion la plus

élevée d'ouvriers se trouve dans le Choletais, dans les vallées vosgiennes et jurassiennes, dans le Morbihan intérieur. Autrement dit, la métropolisation entraîne un changement social majeur : l'ouvrier, qui habitait la ville au XIX^e siècle, les banlieues au XX^e siècle, est dorénavant devenu rural ou périurbain. La carte de la proportion d'ouvriers dans la population en France est en train de devenir plus rurale que celle des agriculteurs. On en arrive même à un phénomène assez curieux : une partie des agriculteurs vivent en ville et se rendent le matin dans leurs champs, tandis que les ouvriers habitent à la campagne et se rendent au même moment dans leur usine ou leur entreprise en ville ou à proximité. Une telle évolution a bien évidemment des conséquences importantes sur la notion même de classe ouvrière.

3. *La distribution des personnes diplômées. Il s'agit bien évidemment d'une conséquence des deux premiers points.*

Les métropoles concentrent les personnes les plus diplômées et les plus hauts revenus, mais pas seulement. Elles hébergent aussi certains segments de la population parmi les moins favorisés, par exemple les familles monoparentales, dont 40 % vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Autre exemple, les immigrés, qui ne s'installent pas à la campagne, mais en agglomération où la stratification sociale est assez poussée pour qu'ils espèrent y trouver un emploi et un logement.

4. *Les jeunes.* Les adultes de 18 à 24 ans vivent en grande

partie au centre des villes. Or il s'agit de la classe d'âge la plus pauvre en terme de patrimoine et de revenu. Inversement, les hommes de plus de 75 ans ont le plus faible taux de pauvreté. Ainsi, contrairement à une idée bien ancrée, la pauvreté, de nos jours, concerne les jeunes plus que les personnes âgées – mais la comparaison est biaisée car une personne âgée qui est pauvre le restera presque sûrement, tandis que la situation d'un jeune pauvre peut évoluer. La concentration des jeunes au cœur des métropoles s'est accentuée au cours des vingt dernières années. Ils sont cinq fois plus fréquents dans certaines grandes villes que dans des régions rurales profondes ou lointaines. C'est le cas même pour des villes qui ne sont pas des pôles universitaires. Le phénomène s'explique par une modification du cycle de vie. En 1975, une jeune femme avait son premier enfant à 23 ans et demi en moyenne. Elle l'a maintenant à 29 ans. En 1975, un jeune trouvait son premier emploi stable à 18 ans et demi en moyenne. Il le trouve maintenant à 23 ans et demi. Autrement dit, un espace de vie s'est constitué depuis quarante ans entre la fin des études et le moment où l'on est vraiment arrimé dans la vie, avec un emploi et sa propre famille. Or cette période un peu vague est très majoritairement vécue dans les grandes villes. Il s'agit là de quelque chose d'important : désormais, pour une grande majorité de la population, la jeunesse aura été vécue dans des villes, moyennes ou grandes ce qui constitue une rupture assez forte avec les générations précédentes, qui avaient encore eu, durant leur jeunesse, une

proximité avec le monde rural. Ce ne sera plus le cas pour les générations à venir.

Coexistent ainsi dans les métropoles les plus et les moins favorisés, ce qui fait de celles-ci les territoires les plus inégalitaires et aussi les plus mixtes socialement, contrairement à « l'anneau des seigneurs », aux banlieues plus huppées. Les jeunes, toutefois, ne restent pas jeunes. En avançant en âge leur taux de pauvreté diminue, et ils tendent à quitter le centre-ville, quand leur propre famille s'agrandit. De même, les immigrés, en principe, s'intègrent, et les mères de famille monoparentales quittent le centre métropolitain une fois leurs enfants élevés. Ainsi, si les métropoles concentrent les inégalités, les couches défavorisées qui y vivent peuvent voir leur situation s'améliorer, ce qui se traduira éventuellement par un départ, d'autant plus que le centre des métropoles offre de plus grandes opportunités de changement de situation. Le type d'inégalité propre au centre des métropoles recèle ainsi des éléments plus positifs que celui de l'inégalité régionale que nous allons maintenant considérer.

B. La régionalisation

Le second mécanisme qui explique la répartition et l'évolution des inégalités sur le territoire français est ce que j'ai appelé la « régionalisation ». Il ne touche plus à la différence entre ville et territoire rural, mais aux différences qui se creusent depuis plusieurs années entre certaines régions de France et les autres. Cinq paramètres l'illustrent.

1. *Les différences de revenu*. Je ne considère plus ici le revenu médian, mais le rapport interquintile, entre les 20 % de revenus individuels les plus élevés et les 20 % les plus faibles. Les études internationales, ou des chercheurs comme Thomas Piketty, utilisent en général ces données pour étudier les inégalités – je m’intéresse pour ma part, en particulier dans mon dernier ouvrage ¹, à la façon dont ce type d’inégalités se traduisent et se construisent géographiquement. En France, le rapport interquintile peut ainsi varier de 2 à 4 selon les régions. L’inégalité n’est donc pas du tout la même selon la région où l’on réside. Une coupure assez nette se dessine entre deux ensembles. D’une part, une France assez égalitaire, où le rapport interquintile tourne autour de 2. Celle-ci comprend le Grand Ouest, l’extrême Sud-Ouest, le revers sud-est du Massif central, les Alpes, et une partie de l’Alsace. D’autre part, des zones où les écarts sont bien plus élevés, avec un rapport interquintile atteignant 4 : les rives de la Méditerranée au sens large, jusqu’à 100 km de profondeur, une très large barre nord-est, qui court le long de la frontière, mais qui déborde aussi sur la Picardie, pratiquement toute l’Aisne, et qui s’arrête à peu près à l’axe de la Meuse, au milieu de la Lorraine. Apparaît ainsi une France inégalitaire, non pas du fait de la métropolisation, puisque la séparation entre les deux grands ensembles ne se fait plus ici entre métropoles et communes rurales, mais entre différentes régions prises dans leur ensemble.

1. Hervé le Bras, *Atlas des inégalités*, Paris, Editions Autrement, 2014.

2. *Le revenu des individus les plus pauvres.* J'entends par là le revenu des 10 % les moins riches, le revenu étant le revenu par individu, et non celui par ménage. En toute rigueur, nous ne connaissons, par l'intermédiaire du Ministère des Finances, que les revenus des ménages. Mais il est possible de ventiler ceux-ci selon ce qu'on appelle « l'échelle d'Oxford », utilisée dans tous les pays où l'administration fiscale ne dispose que des revenus par ménage, afin de déterminer les revenus individuels.

Or le seuil en-deçà duquel les revenus d'une personne font partie des 10 % les moins élevés varie considérablement selon la région. Il se situe autour de 5 000 euros par an sur la façade méditerranéenne ou sur la barre nord-est du territoire national, alors qu'il est d'environ 12 000 euros dans le Grand Ouest. La pauvreté renvoie donc à des situations très différentes dans le Grand Ouest et sur la façade méditerranéenne – 1 000 euros par mois, c'est peu, mais c'est néanmoins tout à fait autre chose que de vivre avec 400 euros par mois.

3. *Le chômage.* La carte du chômage coïncide avec celle des deux facteurs précédents. Il faut y ajouter un fort chômage dans le centre de la France, du Berry au Limousin et dans la vallée moyenne de la Garonne. Cette répartition du chômage n'est pas conjoncturelle. Elle était à peu près la même (mais à un niveau plus faible), il y a trente ans. Ce qui frappe, de plus, est que cette géographie du chômage est assez proche de celle du vote communiste, quand il était encore à un

niveau élevé, aux législatives de 1978, par exemple. Je reviendrai sur ce point un peu plus bas.

4. *La population sans diplôme.* Les régions en difficulté ont aussi la plus forte proportion de personnes non diplômées. Cette inégalité est toutefois en train de s'atténuer. Le nombre de personnes qui n'ont pas de diplômes tend ainsi, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ou en Lorraine, à rejoindre la moyenne. Il n'est pas sûr toutefois que cette évolution soit le résultat positif des politiques éducatives. Elle est plus probablement dûe à une sélection migratoire : les jeunes sans diplôme du nord-est ont tendance à partir pour le sud, particulièrement pour le Languedoc-Roussillon, ce qui est assez paradoxal – et contraire à ce que voudrait la théorie économique – puisque cette région a le plus fort taux de chômage.

5. *Les familles monoparentales.* Les inégalités régionales se retrouvent enfin dans la répartition des familles monoparentales. A nouveau, c'est la zone sud-est de la France, la zone méditerranéenne, et la zone nord-est qui ont la plus forte proportion de famille monoparentales, dans les campagnes aussi bien que dans les métropoles.

On voit ainsi apparaître non pas deux France, mais une polarité entre des régions où les différentes sources d'inégalité sont assez bien maîtrisées, et des régions où, au contraire, les inégalités sont fortes et tendent même à s'accroître.

II. LES RAISONS DE LA RÉGIONALISATION

Une fois relevées les différences régionales, qui sont en général moins connues que le phénomène de métropolisation, comment les expliquer ? Pour y répondre, il faut remonter à un passé lointain. En effet, les régions qui se portent le mieux présentent deux caractéristiques : leur attachement traditionnel à la religion catholique, et le fait d'être un pays de famille-souche, c'est-à-dire un pays où historiquement plusieurs générations cohabitaient dans le même logement, cas du sud-ouest ou de l'Alsace.

La tradition catholique constitue le facteur le plus important. La pratique catholique a bien entendu beaucoup diminué en France, et l'effet dont je parle ici n'est pas dû au catholicisme comme doctrine, mais au rôle que celui-ci a joué dans l'histoire politique de la France. En effet, la pratique religieuse catholique moyenne, c'est-à-dire la proportion de ceux qui vont régulièrement à la messe le dimanche, est passée de 40 % dans les années 1960 à 13 % en 2012. Il s'agit d'un changement majeur, d'autant plus que le chiffre de 40 % était vraisemblablement stable depuis la Révolution. Une coupure a en effet eu lieu avec la Révolution à cause de l'obligation faite aux prêtres en 1791 de prêter serment à la constitution : dans certaines régions, 90 % de prêtres ont prêté serment, tandis que dans d'autres 90 % ont été réfractaires. On doit à Timothy Tackett ², qui a mis en fiche les 150 000 prêtres de l'époque révolutionnaire, une carte assez fine

de ceux qui ont juré, et de ceux qui ont refusé. Or cette carte correspond presque exactement à la carte de la pratique religieuse de nos jours en France. De plus, il semble bien que ce soit à ce moment que les choses se sont fixées : les quelques travaux dont nous disposons sur la pratique religieuse avant la Révolution, ceux d'Emmanuel Le Roy Ladurie par exemple, semblent indiquer qu'à part pour certaines régions comme la Provence, la géographie de la déchristianisation date de la Révolution. C'est ce que montre par exemple Paul Bois au sujet de la Sarthe³. Le partage qui se produit à la Révolution correspond à celui entre les régions qui dépendaient assez directement du Roi, par exemple les cinq Grandes fermes, et les provinces qui jouissaient d'une certaine autonomie, avec un Parlement, par exemple la Bretagne, ou qui avaient été rattachées récemment au Royaume, à l'Est et au Nord. Ces régions souvent périphériques, qui n'entraient pas entièrement dans le cadre de l'organisation administrative française, ont ainsi trouvé dans la religion le moyen et l'expression de leur résistance à l'unification jacobine.

Une sorte de méfiance s'est donc instaurée entre une France catholique, celle des curés réfractaires, et la République, celle des jureurs, ce qui s'est traduit par une plus grande autonomie locale, et le maintien de

2. Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France. Le Serment de 1791*, Paris, Éditions du Cerf, 1986.

3. Paul Bois, *Paysans de l'Ouest, Des structures économiques et sociales aux opinions politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1984.

solidarités capables de s'exercer indépendamment de l'État : école libre, associations, coopératives, qui sont beaucoup plus développées dans ces régions que dans les autres. Ce fonds de solidarité ou d'autonomie locale joue à l'heure actuelle un rôle important, du fait que l'État peine de plus en plus à assumer une protection sociale. Inversement, les régions les moins religieuses, qui ont été républicaines, puis radicales, puis socialistes et enfin communistes, qui n'étaient pas nécessairement ouvrières (il suffit de penser aux paysans rouges de la Dordogne jusqu'au Cher ou au Berry, ou à la bande méditerranéenne, le Gard par exemple), connaissent de grandes difficultés, notamment en terme d'emploi. Or il me semble qu'il y a là un effet dans ces régions, de la concentration des attentes de solidarité sur l'État central qui a de plus en plus de difficultés à y répondre. Inversement, les zones qui ont été historiquement marquées par le catholicisme ont un comportement anthropologique – plus que social – différent : les relations de proximité, notamment les relations d'entraide, sont plus développées dans ces régions. Ce n'est pas tant l'effet de la doctrine que du rapport, historiquement construit, qu'a entretenu le catholicisme avec l'État central et la République.

Il en va de même pour la famille : celle-ci a eu un rôle protecteur, plus modeste cependant, là où, au sud de la Loire, prédominait la famille-souche, par opposition à la famille nucléaire du nord de la France, où la rupture entre les générations est précoce et quasi-générale.

Dire que la famille et le catholicisme sont protecteurs

est un raccourci trompeur : ce sont les comportements induits par la famille souche et par la religion dans son rôle politique qui sont à l'origine de ce qu'avec Emmanuel Todd nous avons nommé, en reprenant un terme de Schumpeter, les « couches protectrices ». Nous avons d'ailleurs aussi parlé, dans *Le Mystère français*, de « catholicisme zombie », afin de bien montrer qu'il ne s'agit pas là d'un effet direct de la pratique religieuse, du catholicisme dans sa forme vivante.

III. L'ARTICULATION ENTRE MÉTROPOLISATION ET RÉGIONALISATION

C'est un point que j'ai essayé de creuser, après *Le mystère français*⁴, dans mon Atlas : comment s'articulent les inégalités engendrées par la métropolisation et par la régionalisation ?

On peut montrer qu'elles revêtent une signification opposée quand on croise le niveau d'éducation et la catégorie sociale.

En effet, d'un côté, les cadres les plus diplômés, ceux qui ont au moins le niveau bac +2, qui étaient répartis de façon relativement homogène en France dans les années 1980, sont maintenant entièrement

4. Hervé le Bras & Emmanuel Todd, *Le mystère français*, Paris, Le Seuil, 2013.

métropolisés. Autrement dit, il ne suffit pas de dire que les cadres se concentrent dans les métropoles : ce sont les plus diplômés d'entre eux qui résident dans les plus importantes. Il en va de même pour les catégories intermédiaires. En 1980, des différences régionales existent mais peu d'écart entre les métropoles et le reste du territoire. A partir des années 2000 les catégories sociales intermédiaires les plus diplômées, celles qui ont au moins le baccalauréat, se concentrent dans les métropoles.

En revanche, l'évolution pour les classes populaires – au sens de l'INSEE, c'est-à-dire les ouvriers et les employés – diverge radicalement. Sur une carte de la proportion d'ouvriers et d'employés ayant au moins un diplôme – CAP, BEP ou Baccalauréat – les villes se distinguent encore un peu dans les années 1980. Or de façon absolument remarquable, les dernières données, qui datent de 2010, font apparaître une nette division en régions telle que décrite plus haut. Autrement dit, il n'y a plus trace d'une quelconque influence des métropoles – les employés et les ouvriers les plus diplômés se trouvent dans les régions de couche protectrice, celles qui ont été marquées par des structures familiales complexes ou par une pratique religieuse forte, les moins diplômés dans ces vastes zones du sud-est et du nord-est minées par les inégalités.

On peut ainsi dire que les classe moyennes et supérieures sont aimantées par les métropoles, où le tri se fait par le niveau d'éducation, tandis que les classes populaires

trouvent refuge dans les zones protectrices où elles sont intégrées et sans doute estimées à mesure de leur talent et de leur compétence. On aboutit à une situation étrange, où les régions catholiques et celles d'héritage inégalitaire sont plus égalitaires, tandis que les régions historiquement républicaines voient l'inégalité s'étendre. Nous retrouvons ainsi au terme de ce parcours un nouvel exemple des paradoxes de l'égalité par lesquels nous avons commencé.

CONCLUSION

Quelles sont les conséquences politiques de la situation décrite dans ces pages ? J'en retiendrai deux.

La première porte sur la géographie électorale. Avec l'expérience, je crois de moins en moins aux analyses qui expliquent le vote par l'infrastructure économique et sociale. La géographie des votes en faveur du PS ou de l'UMP n'obéit pas à un tel déterminisme. Quand on cartographie la proportion de suffrages obtenus par le candidat socialiste au second tour des élections présidentielles de 2007 et de 2012, il n'est pas possible d'établir une corrélation entre la répartition de ce vote et celle des catégories sociales, des niveaux d'éducation ou de revenu. Ces votes pour des partis de gouvernement expriment des aspirations. Ils se tournent vers l'avenir. En revanche, les partis que Georges Lavau avait qualifiés de « tribuniciens »,

particulièrement à l'extrême-droite, expriment un refus et un ressentiment des conditions sociales actuelles. Ils se tournent vers le passé. La répartition géographique des résultats obtenus par Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle reprend ainsi avec une bonne précision la double géographie des inégalités que nous venons d'exposer. Au niveau régional, les votes d'extrême-droite se concentrent dans les régions défavorisées par rapport aux cinq critères retenus plus haut et restent relativement faibles dans les régions où subsistent des « couches protectrices ». Simultanément, à l'intérieur de chaque grande zone, quel que soit son niveau d'inégalité, plus on s'approche du centre des grandes agglomérations, plus le vote en faveur du FN diminue. Ce double partage reprend exactement le double partage selon la classe sociale et le niveau d'éducation détaillé plus haut : dans les régions inégalitaires, les classes populaires, moins diplômées et plus fragilisées que dans les régions « protectrices », glissent vers l'extrême-droite. C'est en partie le thème du « gaucho-lepénisme » développé par les politologues. Simultanément, les classes moyennes et supérieures les moins diplômées dont on a vu qu'elles étaient repoussées à la périphérie des grandes agglomérations se tournent aussi vers l'extrême-droite pour exprimer leur frustration. Le vote FN se développe ainsi là où convergent les effets négatifs de la métropolisation et ceux des inégalités régionales. Inversement, il pénètre beaucoup plus difficilement au cœur des grandes agglomérations et dans les régions plus égalitaires du fait de leurs couches protectrices.

Il me semble aussi, et c'est la seconde leçon à tirer pour finir, qu'il faudrait tenir compte de cette géographie de l'inégalité dans les réformes territoriales en cours, surtout si l'on veut faire reculer le vote extrémiste. Une plus grande latitude pourrait être donnée aux régions dans la définition de leur politique économie et sociale, notamment dans la définition des seuils, qui sont pour l'instant fixés au niveau national. Les problèmes ne sont tout simplement pas les mêmes selon les régions – je reviens encore au thème par lequel j'ai commencé : une dose d'inégalité devrait être permise pour atteindre une plus grande égalité.



DÉBAT

Jean de Kervasdoué : *Outre la réintroduction du droit d'aînesse et le développement de l'Église catholique, quelles mesures proposez-vous pour réduire les inégalités en France... ?*

Hervé Le Bras : J'insiste sur ce fait : quand je parle de la religion catholique, je parle de son rôle historique, pas de la religion en tant que telle. Prenons l'exemple de l'éducation. Celle-ci, en particulier celle des femmes, a progressé bien plus rapidement dans les zones anciennement catholiques. Mais de manière intéressante, c'est à la suite de la chute du catholicisme que s'est développée l'instruction dans ces régions. Car la religion catholique a été traditionnellement hostile à l'éducation des masses. Elle était bien sûr favorable, avec les collèges jésuites par exemple, à l'éducation de l'élite, mais, dans le même temps, très réservée vis-à-vis de l'éducation du peuple, celle des femmes tout particulièrement. Cette précision faite, je n'ai pas de recette pour corriger les inégalités. J'ai indiqué une piste à la fin de mon exposé : donner de l'autonomie, dans l'organisation et la fixation des politiques économiques et sociales, à des niveaux autres que l'État. On ne peut pas appliquer la même politique, les mêmes seuils, pour l'allocation personnalisée d'autonomie ou le RSA dans des régions où les questions de la vieillesse ou du chômage se posent très différemment. Nous pourrions d'autant plus le faire qu'il n'y a pas à l'heure actuelle en France, même si cela peut renaître, de risque séparatiste

régional, comme en Espagne avec la Catalogne ou le Pays Basque, en Belgique avec la Flandre, au Royaume-Uni, ou encore en Italie, avec la Padanie voire la Vénétie. Les remous régionalistes des années 1970 se sont presque apaisés. Et à l'étranger, ce sont les régions les plus riches qui sont séparatistes. Or je n'ai pas eu vent de velléités indépendantistes dans la plus riche des régions françaises, l'Île-de-France. Donc accroître l'autonomie des régions ou des départements pourrait se faire sans risque pour l'intégrité de la nation. Voilà donc une piste. Ceci dit, je ne suis pas un homme politique. Je peux décrire les situations, évaluer les avantages, les inconvénients, les conséquences, de telle ou telle politique, mais ce n'est pas à moi d'imposer des solutions. Je peux les commenter, argumenter à leur sujet, mais c'est précisément le rôle de l'homme politique de choisir des solutions. Trop souvent, quand je parle avec un homme politique, par exemple au sujet du vieillissement, celui-ci commence par m'expliquer ce qu'est le vieillissement pour me demander ensuite ce qu'il faut faire... C'est le monde à l'envers.

Monique David-Ménard : *Vous avez dit que la plupart des familles monoparentales sont concentrées dans les métropoles. J'aimerais savoir si ces familles monoparentales le restent. Car vous avez aussi dit que les grandes villes offrent le plus d'opportunités. Or les opportunités, ce sont les possibilités de travail, mais aussi de rencontres.*

Hervé Le Bras : Nous ne disposons pas d'études aussi fines. Mais ce que montrent les données, c'est que les

remariages, ou les remises en couple durables ne sont pas aussi fréquents que le discours sur les familles recomposées peut le laisser croire. La probabilité de remariage est relativement faible, particulièrement pour les mères de famille monoparentales. La ville offre des opportunités, mais il ne faut pas trop rêver...

Paul-Henri Denieuil : *Donner de l'autonomie aux régions afin d'améliorer leur politique sociale et promouvoir l'égalité ne risque-t-il pas, à la façon des paradoxes par lesquels vous avez ouvert votre exposé, de développer en fin de compte les inégalités, puisque ces régions disposent de ressources inégales ? L'autonomie risque d'accroître l'inégalité entre une métropole riche qui pourra augmenter sa richesse et les régions les plus pauvres.*

Hervé Le Bras : Vous avez raison de souligner ce problème. Ceci dit, l'exemple que vous avez pris relève non des différences régionales mais touche à la question de la métropolisation. Et effectivement donner de l'autonomie aux métropoles, et corrélativement, comme l'a proposé Manuel Valls, garder des départements ruraux, dont j'attends qu'on m'en donne une définition, nous exposerait au risque que vous avez relevé. Mais j'ai, pour ma part, parlé des régions, c'est-à-dire d'ensembles assez vastes, au moins de la taille des régions actuelles, qui comprennent des métropoles. Je pense par ailleurs que, dans les débats actuels sur la réforme territoriale, le rôle social des départements a été sous-estimé. Les départements exécutent en France les politiques sociales, parce qu'ils présentent le meilleur

découpage que nous ayons en terme de mixité sociale – ils recouvrent en effet des territoires pauvres et riches. Il faut éviter de donner une indépendance aux métropoles, les séparer de leurs périphéries. De plus, dans la réforme actuelle, nous allons nous retrouver avec des régions qui auront deux métropoles, d'autres qui en auront une, et certaines aucune. Or, pour éviter ce que vous avez dit, il aurait fallu que chaque territoire puisse se rattacher à une métropole, ce qui est à peu près le cas avec les départements, qui, en deux siècles d'existence, ont fabriqué, modelé leur espace autour de leur préfecture. Nous gagnerions à tenir compte de ce long passé afin d'éviter le danger que vous évoquez.

Jacques Mistral : *Ma question porte sur la création de richesse. Sur la protection, vous avez très bien mis en évidence le rôle de deux grandes forces héritées du passé, qui permettent de constituer ce que vous avez appelé des couches protectrices. Mais il me semble que l'explication et les données marchent moins bien pour certains autres paramètres, comme la pauvreté. Vous avez évoqué le fait que les 10 % de revenus les plus faibles touchent 5 000 euros dans certaines régions, et 12 000 dans d'autres. Mais la différence ici ne relève pas de la protection, mais de la création de richesse, et en fin de compte de l'entreprenariat. Que pouvez-vous dire à ce sujet ?*

Hervé Le Bras : J'ai peu de lumière concernant l'esprit d'entreprise, mais je crains que se produise une sorte de solidification des différences sur ce point. Certaines régions, le Languedoc-Roussillon par exemple, présentent les taux de chômage les plus élevés depuis 30 ans.

Concrètement, cela signifie qu'il existe là des familles de chômeurs, des familles où parents et enfants sont chômeurs, où il y a en quelque sorte une habitude au chômage, et donc une forme de résignation peu propice à l'esprit d'entreprise. Mais cet esprit d'entreprise me semble de toute façon être l'apanage d'une minorité, et donc je suis mal armé pour l'aborder, puisque je travaille sur des statistiques massives et les recensements, ce qui permet mal d'étudier le comportement de minorités plus actives.

Jean-Pierre Fourcade : *Il y a en fin de compte deux écoles de pensée : d'un côté ceux qui pensent que pour réduire les inégalités le centre doit harmoniser ce qui se passe dans les régions, en utilisant la péréquation ; de l'autre, ceux qui estiment qu'il faut décentraliser et développer l'autonomie des régions ou des départements. Il me semble que vous penchez plutôt pour la seconde option, pour un développement de l'autonomie des entités territoriales, plutôt que pour la péréquation. Est-ce le cas ?*

Hervé Le Bras : Vous avez très bien résumé le dilemme. En France, la péréquation est très poussée. Laurent Davezies montre bien, par exemple, comment la valeur ajoutée est bien plus produite, que consommée, en Ile-de-France. A partir de ce constat, je penche, pour ma part, vers des mécanismes de renforcement de l'autonomie d'autant plus, comme je l'ai dit il y a quelques instants, qu'il y a vraiment très peu de risques que la France se fracture. La France est historiquement le seul pays en Europe où les traditions du Sud et du

Nord se sont rencontrées. Il y a donc eu historiquement tout un travail entrepris par la monarchie, en particulier la monarchie absolue, et poursuivi par la Révolution et l'Empire pour créer une nation unifiée à partir de cette diversité. Or ce travail a abouti : on peut discuter sur la date, certains comme l'historien Eugen Weber avancent celle de la première guerre mondiale, je dirais avec Emmanuel Todd, avec lequel j'ai écrit un livre sur le sujet ⁵, que l'unification a été un peu plus tardive, mais il me semble incontestable que, de nos jours, la France est inventée, est faite, et que nous pouvons donc prendre le risque de l'autonomie pour un certain nombre de divisions administratives. Il n'y aura pas de menace pour l'État, la France a un État fort, justement parce qu'il a fallu construire un pays à partir d'un tissu très divers. Le pays étant construit, nous pouvons donc, je pense, relâcher un peu la pression, en faisant toutefois attention au risque, qui a été souligné par M. Denieuil, d'une montée des inégalités qui serait consécutive à cette plus grande autonomie des territoires, mais c'est justement à l'État d'y veiller plutôt que d'instaurer une égalité formelle.

Fabrice Lenglard : *Je voudrais revenir sur vos indicateurs, par exemple celui des 10 % de personnes les plus pauvres. J'imagine que vous avez construit cet indicateur à partir du fichier des revenus fiscaux localisés, c'est-à-dire des revenus qui sont déclarés au fisc, et qui sont, pour l'essentiel, des revenus*

5. Hervé Le Bras & Emmanuel Todd, *L'invention de la France*, 2^{nde} éd., Paris, Gallimard, 2012.

d'activité. Or il serait mieux de pouvoir travailler sur le revenu disponible, qui tient compte de la redistribution, des allocations familiales, des impôts payés, des minima sociaux. Pour l'instant, les données ne sont pas disponibles à un niveau très fin sur le territoire. Comme Directeur des statistiques démographiques et sociales à l'INSEE, j'apporte une bonne nouvelle : l'INSEE va produire ce type de données dans un futur proche. Mais ma question, du coup, est la suivante : jusqu'à quel point votre thèse selon laquelle certains territoires, qui appartiennent à ce que vous avez appelé avec Emmanuel Todd un « catholicisme zombie », sont mieux armés pour lutter contre les inégalités est-elle prouvée par les faits, dans la mesure où il semble qu'un bout d'information manque au sujet du système redistributif français qui permet d'atténuer ce que l'on voit sur les seuls revenus d'activité ?

Hervé Le Bras : Ce que vous annoncez est une très bonne nouvelle. L'INSEE a fait de remarquables progrès dans l'accès aux données, mais les ministères résistent encore. Sur mes cartes portant sur les revenus, indépendamment même de la question du revenu disponible que vous soulevez, certains cantons sont en blanc, parce que le Ministère des Finances refuse de livrer les données. L'argument classique est celui de la défense de la vie privée. Il ne me convainc pas, car il me semble que les revenus font largement partie de la vie publique. C'est d'ailleurs le point de vue qui prévaut dans la plupart des autres pays. J'ai ainsi des données sur les revenus au Mexique qui sont d'une incroyable finesse et que j'ai reçues sans avoir à montrer patte blanche. Je crois cependant, même si j'attends avec impatience

les données sur les revenus disponibles, que la carte qui en sera issue n'invalidera pas fondamentalement la description du territoire que j'ai proposée, même si elle permettra sans doute de faire des distinctions plus subtiles sur deux de mes indicateurs. Je ne suis par exemple pas sûr que les rapports interquintiles seront vraiment différents. Et j'ai par ailleurs utilisé trois autres indicateurs, qui se recoupent, pour établir mes cartes. J'ai, bien sûr, été extrêmement schématique dans mon exposé. J'ai dit par exemple que l'Ouest est de tradition catholique, mais si l'on examine cette partie du territoire de façon fine, en Bretagne par exemple, on trouve des régions très catholiques, le Léon notamment, et juste à côté, le Huelgoat, un peu montagneux, qui a été rétif au catholicisme de longue date, où les curés ont été jureurs, où le PC a été puissant, et où fleurissent d'ailleurs maintenant les bonnets rouges.

Georges-Alexandre Imbert : *J'ai trois petites questions. Premièrement, comme démographe, quelle est votre position au sujet de l'open data ? En France, pour prendre un exemple, le Ministère de la Santé, malgré le Conseil d'État, continue de bloquer l'accès aux données... Ensuite, quel point commun ont, en fin de compte, des régions comme l'Alsace et la Bretagne, si ce n'est d'être françaises ? Enfin, pourriez-vous développer votre propos au sujet de la dépense sociale, que vous avez abordé au début de votre exposé ?*

Hervé Le Bras : Votre première question rejoint la précédente : l'accès aux données s'est amélioré, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire. Sur le site

open data du gouvernement français, il n'y a en fait pas grand-chose de nouveau, on y trouve ce que les ministères ont déjà publié. L'INSEE a fait sur ce point des efforts remarquables. Une nouvelle génération a fait évoluer les choses, notamment avec Jean Philippe Cotis, le précédent directeur, qui venait de l'OCDE où l'attitude envers les données est plus ouverte que dans l'administration française. En ce qui concerne votre seconde question, je voudrais souligner qu'il me semble dangereux de parler de quelque chose comme « la Bretagne » : on regroupe avec ce terme des facteurs économiques et des facteurs culturels, alors que, heureusement selon moi, il n'y a pas en France de recoupement fort entre les facteurs culturels – ici, par exemple, la langue bretonne – et les facteurs économiques. C'est lorsque les deux se rejoignent que les revendications d'indépendance apparaissent. Il est tentant en période de crise de se retourner vers les identités, ce qui me semble dangereux, et souvent absurde historiquement : dire que Nantes devrait être rattachée à la Bretagne parce que c'était la capitale d'Anne de Bretagne il y a cinq siècles, c'est ignorer qu'il y a eu justement une – longue – coupure, alors que ce qui fait l'histoire est un cheminement continu qui, dans le cas de Nantes et de la Bretagne, a été rompu. Enfin, sur la dépense sociale, j'y ai fait allusion parce que je trouve important de montrer comment la méritocratie par l'égalité des chances et par les études, qui fait partie des grands mythes républicains en France, bien plus qu'ailleurs, appelle un correctif. Il me semble ainsi que si la dépense sociale, ou plutôt les transferts sociaux, sont

très importants en France, comparés à d'autres pays, c'est en raison de ce couple méritocratie-compensation.

Hélène Mendes : *Je voudrais avoir votre avis sur l'avenir d'un autre type d'inégalité, celle entre les femmes voilées et celles qui ne le sont pas...*

Hervé Le Bras : Cela ne me semble pas une approche pertinente pour aborder la question des inégalités. D'abord, beaucoup d'études ont été faites sur les femmes voilées, qui montrent que, souvent, il ne s'agit pas de femmes soumises à l'autorité de leur famille, mais au contraire de personnes qui cherchent à échapper à la pression familiale et à leur milieu. Les femmes qui se voilent, par ailleurs, peuvent très bien le faire pendant une certaine période de leur vie, et pas une autre. Cela dépend beaucoup des circonstances. Il y a sur cette question une fixation qui est dangereuse pour la société française. Contrairement à ce que l'on dit souvent, il n'y a pas de panne de l'intégration en France. Je vous donne un exemple. Si l'on compare le niveau de diplôme des enfants d'immigrés extra-européens avec celui des enfants de non-immigrés, les enfants d'immigrés extra-européens sont, certes, moins diplômés. Mais si on compare entre ces deux groupes ceux dont les parents ont une profession semblable, alors les enfants d'immigrés extra-européens réussissent autant, voire mieux, que ceux de non-immigrés. Pour faire simple, les enfants d'ouvriers immigrés réussissent aussi bien, voire mieux, que les enfants d'ouvriers non-immigrés. Bien sûr, il faut qu'ensuite cela se traduise sur le marché

du travail où de nombreux problèmes subsistent à cet égard. Il s'agit là néanmoins d'un élément très fort d'intégration, tout à fait républicain, et je pense qu'il est dangereux d'enrayer ces dynamiques avec des questions symboliques accessoires comme le voile. L'important est que les immigrés et les enfants d'immigrés passent par le système éducatif français, y adhèrent et y réussissent, c'est un fait extrêmement positif, qu'il ne faut pas gripper par des questions comme celle du voile, qui dissimulent les vrais problèmes. Par exemple, et l'on a là un autre exemple de ces paradoxes de l'égalité par lesquels j'ai commencé mon exposé, il faut bien voir qu'il y a eu un prodigieux progrès éducatif en France entre 1970 et 1995. En 1982, 25 % des ouvriers avaient un CAP ou un diplôme plus élevé. En 2010, 70 % des ouvriers ont au moins un CAP. Nous sommes passés de 25 % à 70 % en une génération. C'est absolument gigantesque. La contrepartie de ce progrès est que, puisque arrivent sur le marché du travail beaucoup de diplômés, le fait d'avoir un diplôme devient moins déterminant pour accéder à un emploi. En conséquence, d'autres facteurs vont jouer – en un mot, le piston. Or, sur ce point, les enfants d'immigrés sont désavantagés, parce que leur réseau social est moins important. L'égalité dans les diplômes crée ainsi de l'inégalité dont les enfants d'immigrés sont victimes. Encore un paradoxe de l'égalité... Plutôt que de se lamenter sur les discriminations ou sur le voile, il me semble plus fécond d'analyser des problèmes structureaux de ce type, qui sont à la source des principales inégalités dans notre pays.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur
www.institutdiderot.fr

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

Dans la même collection

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Etienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquot
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk
- L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
- L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
- L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
- L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
- L'avenir du pétrole - Claude Mandil
- L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
- L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
- L'avenir du travail - Dominique Méda

-
- L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
 - L'avenir du logement - Olivier Mitterand
 - L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
 - L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
 - L'avenir du climat - Jean Jouzel
 - L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
 - L'avenir de la politique - Alain Juppé
 - L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier et Dominique Leglu
 - L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poitrinal

Les Notes de l'Institut Diderot

- L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert - Emmanuel Halais
- Le futur de la procréation - Pascal Nouvel
- La République à l'épreuve du communautarisme - Eric Keslassy
- Proposition pour la Chine - Pierre-Louis Ménard
- L'habitat en utopie - Thierry Paquot
- Une Assemblée nationale plus représentative - Eric Keslassy
- Où va l'Égypte ? - Ismaïl Serageldin
- Sur le service civique - Jean-Pierre Gualazzi
- La recherche en France et en Allemagne - Michèle Vallenthini
- Le fanatisme - Texte d'Alexandre Deleyre
présenté par Dominique Lecourt

Les Dîners de l'Institut Diderot

- La Prospective, de demain à aujourd'hui - Nathalie Kosciusko-Morizet
- Politique de santé : répondre aux défis de demain - Claude Evin
- La réforme de la santé aux Etats-Unis :
quels enseignements pour l'assurance maladie française ? - Victor Rodwin
- La question du médicament - Philippe Even

Les Entretiens de l'Institut Diderot

- L'avenir du progrès (actes des Entretiens 2011)

L'avenir des inégalités

La relation entre égalité et inégalité est plus complexe qu'une simple opposition. En nous plongeant dans l'histoire de notre pays ; Hervé Le Bras nous livre une réflexion approfondie de philosophie politique, appliquée au monde d'aujourd'hui.

Par superposition de cartes, se découvre le mouvement d'ensemble de ce monde structuré par la rencontre entre deux mouvements se déployant dans le cadre de la mondialisation. Le premier, la métropolisation, c'est-à-dire l'organisation d'un territoire autour d'une ville ou d'un espace urbain, et le second que l'auteur appelle « la régionalisation », c'est-à-dire la répartition et l'évolution des inégalités entre territoires de notre pays.

Hervé Le Bras prolonge les conclusions de ces réflexions par une analyse des motifs de l'actuelle « montée » du Front National.

Plutôt que de se lamenter sur les discriminations ou sur le voile, Hervé Le Bras préfère analyser les problèmes structureaux qui sont à la source des principales inégalités dans notre pays et paradoxalement constate qu'« une dose d'inégalité devrait être permise pour atteindre une plus grande égalité ».

Dominique Lecourt

Directeur général de l'Institut Diderot



“ **Hervé Le Bras** est démographe et historien, directeur de recherches émérite à l'INED et directeur d'études à l'EHESS. Il est notamment l'auteur de L'invention de la France (avec Emmanuel Todd, 1981), Les Trois France (1985), Le Mystère français (avec Emmanuel Todd, 2013) et l'Atlas des inégalités : Les Français face à la crise (2014)

La présente publication ne peut être vendue


INSTITUT
DIDEROT

ISBN 979-10-93704-11-1



9 791093 704111

FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE REGI PAR LA LOI N°2008-776 DU 4 AOUT 2008 - SIRET N° 513 746 651 00019
86-90, rue Saint-Lazare 75009 Paris / T. +33 (0)1 55 50 65 60 / contact@institutdiderot.fr / www.institutdiderot.fr